



OPÉRATION DE DÉTECTIONS U13F/U14F/U15F

(Joueuses nées en 2010/2011/2012)

Objectifs de l'opération :

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Proposer une liste pour les Centres de Perfectionnement Sportif (CPS)

Convocation :

Suite au retour des fiches de détection par les clubs et aux observations des techniciens, les joueuses figurant dans la liste ci-jointe sont convoquées

MERCREDI 30 OCTOBRE 2024 (rdv 14h15 séance de 14h30 fin à 16H)

Stade Pierre Bini, Avenue des sports, 05300 LARAGNE

L'autorisation parentale ainsi que les différentes informations (reports, changements d'horaires, de lieux ou liste...) sont accessibles sur le site du District (Menu -Technique - rubrique - détection - Cps).

Toute absence devra être annoncée et justifiée au contact ci-dessous :

✉ Fabien Mercadal (CTD PPF ALPES) – fmercadal@alpes.fff.fr

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés

Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.

Extrait du Règlements Généraux de la FFF - Article 209

Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension. Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité

EFFECTIF U13F 2012		
NOM	PRENOM	CLUB
PERFILOVA	SOFI	VIVO 04
FANIT	LINA	GAP
CARMONA	LOLA	USMD
ROUIT	CLEMENCE	SISTERON
MOREIRA	KATALINA	SISTERON
BELISSAIRE	MALYA	DAUPHIN
BELHIA	KALISSA	GAP
TOURE	MELINE	VIVO 04

EFFECTIF U14F 2011		
NOM	PRENOM	CLUB
BERTRAND	STECY	LARAGNE
BERTRAND	EMY	LARAGNE
SEBBAR	JASMINE	LARAGNE
BOUTILLIER	ANGELINA	VIVO 04
PARET	EMMA	SISTERON
CHICO	CHIARA	SCES
CAMPAGNA	MELANIE	MALIJAI
UNICAMENTI	ALYCIA	ASVG
LEBRETON	LINA	USMD

EFFECTIF U15F 2010		
NOM	PRENOM	CLUB
LUCIEN	LOUANA	GAP
MUNOZ	CASSANDRA	SISTERON
HARAND	LEA	VIVO 04
FINE	LOUANE	SCES
BENEDETTI	LALIE	SCES
GAZZOLA	LINA	SCES
SABOT	CHARLOTTE	SCES
RENNA	LEA	GAP

Encadrement : ELAHIAH Nassera, BOÏÏE Denis (Membres de la commission technique), MERCADAL Fabien CTD PPF